

Les «irradiés métropolitains» de la bombe nucléaire contre le secret défense

Le 03 avril 2013 par Marine Jobert

> Pendant 25 ans, l'armée française a employé des civils pour manipuler les têtes nucléaires des missiles balistique qui équipent les sous-marins nucléaires lanceurs d'engin. En tout, ce sont environ 130 personnes qui ont côtoyé quotidiennement et sans aucune protection ces ogives nucléaires à l'île Longue, dans la rade de Brest. Ce sont les premiers «irradiés métropolitains» de la bombe nucléaire française. Pour une dizaine d'entre eux, leur maladie a été reconnue par l'armée, grâce à la persévérance de militants CGT. Annie Thébaud-Mony est chercheuse en santé publique et spécialiste de la santé en lien avec le travail. Elle a fondé [l'association Henri Pézerat](#), de nom d'un ancien toxicologue au CNRS, [figure-clé](#) dans le dossier de l'amiante. Elle est allée cette semaine à Brest pour rencontrer d'autres employés à la retraite des arsenaux militaires et créer une antenne régionale de l'association en Bretagne. Elle raconte au *Journal de l'environnement* l'histoire de cette contamination classée secret défense.

> JDLE - *Qui sont ces «irradiés métropolitains» qui travaillaient dans les arsenaux militaires de Brest?*

> De 1972 à 1996, environ 130 personnes ont travaillé sans la moindre protection au contact direct des ogives nucléaires: pyrotechniciens, mécaniciens, appareilleurs, soudeurs ou électriciens. Et puis en août 1996, quelqu'un aurait oublié près des ogives des films sensibles à la radioactivité – l'histoire est rapportée par les pyrotechniciens- ce qui aurait mis en évidence la radioactivité et amené l'armée à réaliser, pour la première fois, des mesures de rayonnement. Et ce dans le plus grand secret. Car selon la «doxa» de l'époque, il n'y avait aucun risque. Même si le terme de «[zones contrôlées](#)»[1] existe depuis les années 1960 dans le monde nucléaire, il n'a été introduit que bien plus tard dans les arsenaux. L'armée disait que la radioactivité était «confinée». J'ai vraiment été stupéfaite des conditions complètement irresponsables dans lesquelles on les a laissé travailler. Car non seulement on ne leur a donné aucune information sur les risques, mais en plus on leur a dit qu'il n'y avait aucune émission radioactive. Or c'est faux: ces têtes de missiles contiennent du plutonium et du tritium. Pour vous donner une idée de l'état d'esprit qui régnait dans les ateliers, un ex des arsenaux nous racontait que, par exemple, quand il devait attendre un collègue, il prenait appui sur la tête des missiles (voir ce reportage [de France 3-Bretagne](#))!

> JDLE – *Qu'est-ce qu'ont démontré les analyses menées par l'armée?*

> On aimerait bien le savoir! En novembre 1996, quand le Comité d'hygiène et sécurité et des conditions de travail (CHSCT) de l'île Longue est convoqué par la Direction des constructions navales (DCN, devenue DCNS), la réalité des radiations est annoncée officiellement. Deux jours plus tard, la DCN annonce que des mesures de radioprotection vont enfin être prises. Une enquête finit par être diligentée, mais on n'en connaîtra jamais les résultats, car ils sont couverts par le secret défense! Du coup, c'est grâce au travail de militants, comme Francis Talec de la CGT –qui était déjà très impliqué dans la lutte contre l'amiante sur les sites des travailleurs de l'Etat pour la marine à Brest- que la vérité des maladies professionnelles a émergé peu à peu, même s'ils manquaient cruellement d'information sur ce qu'on leur faisait vivre. Très concrètement, sur environ 130

salariés qui ont été exposés, une dizaine de malades ont été identifiés. La majorité a développé une leucémie, d'autres des cancers de la prostate ou du rectum; une petite moitié d'entre eux sont décédés. Certaines de ces maladies ont été reconnues comme des maladies professionnelles, et dans 4 cas au moins, la [faute inexcusable](#) de l'employeur -l'armée via le ministre de la défense- a été reconnue. Cela veut dire que l'armée, en toutes lettres, a admis ses torts. Mais nous allons malheureusement découvrir d'autres cas encore: l'un d'entre eux nous a expliqué que 10 de ses collègues étaient morts entre 55 et 60 ans. On a eu un choc en entendant cela. D'autant que je m'interroge aussi sur les conditions actuelles de travail. C'est pourquoi nous demandons qu'une enquête sur les conditions de travail et d'exposition passées et actuelles soit diligentée, car je reste perplexe.

> *JDLE – Quelle est la nature du combat que va mener l'antenne régionale de l'association Henri Pézerat, qui vient d'être créée à Brest?*

> Nous allons d'abord nous bagarrer contre le secret défense. Je rappelle que nous ne savons rien des résultats des campagnes de mesures menées par l'armée. Les effets sanitaires des rayonnements ionisants sont bien connus. Il y a des effets immédiats pour les très fortes doses. Pour les faibles doses, il existe trois types d'effets: les effets cancérigènes, les mutations génétiques (à une ou deux générations) et les perturbations du système immunitaire et endocrinien. Le gros problème de la radioactivité, c'est que les effets ne sont pas spécifiques. Mais à Brest, j'ai entendu parler de cas de leucémie foudroyante, en quelques semaines ou quelques mois, ce qui signe des irradiations ou des contaminations radioactives fortes sur un temps très court. C'est ce qu'on appelle les pics d'exposition, avec d'une part une exposition à très bas bruit –ce qui fait déjà des dégâts- et d'autre part un rayonnement neutronique très fort. Mais on en est au stade des hypothèses, à cause du secret défense.

> Par ailleurs, il s'agit de s'interroger sur le sort de tous ces travailleurs de la bombe, civils comme militaires, qui ont été exposés sur quantité de sites. Et sur le sort des riverains de certains de ces sites. Exemple: le fort de Vaujours, en Seine-Saint-Denis, où ont eu lieu des tirs à l'uranium dans des casemates, mais aussi à l'air libre. Le site est aujourd'hui fermé, mais pas décontaminé. Un ancien ingénieur du CEA a témoigné, dans un journal, de la présence de plusieurs kilos d'uranium dispersés dans la nature, en dehors des limites du fort. Or nous avons été contactés il y a quelques temps par des riverains inquiets à cause de la recrudescence de cancers précoces. Il y a du travail!

> Annie Thébaud-Mony a publié le [texte](#) de son intervention, intitulée «Santé des travailleurs et sûreté nucléaire au risque de la sous-traitance», prononcée lors du colloque «Radioactivité et santé: risques et radioprotection» organisé à Bruxelles en mars 2012.

> [1] Zone soumise à une réglementation spéciale pour des raisons de protection contre les rayonnements ionisants et de confinement de la contamination radioactive et dont l'accès est réglementé. Source: Ineris.